



S' KR Ü T T B L Ä T T

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N° 6 / 135 / 2014

le 12 juin 2014

Les nouveaux rythmes scolaires

Cette réforme gouvernementale décidée sans concertation ne fait pas l'unanimité au plan national, ni davantage au niveau local. Pour preuve, les attermolements et les hésitations des parents, des élus et des enseignants, voire le refus de communes d'appliquer la réforme...

Pour ce qui est de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), les élus ont décidé, au printemps 2013, de repousser la mise en œuvre du projet à la rentrée scolaire 2014-2015. L'automne 2013 a été mis à profit par l'ensemble des acteurs pour réfléchir, en vue de proposer la meilleure solution sur la base du Décret Peillon du 24 janvier 2013. Les résultats de l'enquête auprès des parents (2 décembre 2013) ont été validés ; ils portaient sur :

- le raccourcissement de la journée en fin d'après-midi
- les cours le mercredi
- les TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives) les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi, à l'issue du temps scolaire, soit quatre fois 1 heure.

Le Décret Hamon du 7 mai 2014, en face des fortes réticences de maires et de parents d'élèves notamment, permet un assouplissement des rythmes scolaires, avec la possibilité de regrouper les nouvelles activités périscolaires sur un après-midi. Le RPI s'est donc remis à la réflexion, et après plusieurs réunions (communes, enseignants, parents d'élèves et CCPRB), un nouveau questionnaire a été adressé aux parents qui, dans leur majorité, optent pour les TAP (maximum 3 heures), le vendredi après-midi, avec 24H de classe par semaine. Le Conseil d'École du 26 mai 2014 a validé (à 1 voix près) cette option, également approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 mai, sous réserve...d'une nouvelle évolution réglementaire ultérieure !

Ainsi, les TAP seront organisés et pris en charge par la CCPRB, via l'Association « La Jeunesse du Ried Brun », la Commune s'étant engagée à mettre à disposition la salle des Marronniers, exceptionnellement la Bibliothèque municipale, la cour de l'école et le terrain de loisirs, pour les enfants de Riedwihr.

Sauf contre ordre, les nouveaux horaires s'appliquant à l'école de Riedwihr à la prochaine rentrée scolaire, sont les suivants :

- lundi, mardi mercredi, jeudi et vendredi matins : 8H à 11H30
- lundi, mardi et jeudi après-midi : 13H45 à 15H55
- vendredi après-midi : TAP de 14H à 17H maximum.

Quant aux horaires de bus :

- le matin : 7H50 – 11H30
- l'après-midi : 13H40 – 16H00
- vendredi après-midi : pas de bus.

Il est à noter que les TAP qui seront payants, ne sont pas obligatoires, ni pour les communes (certaines refusent de les organiser), ni pour les enfants qui sont libres de s'y inscrire ou non.

En tout cas, cette réforme nécessitera une adaptation des parents, en particulier quant aux nouveaux horaires et aux transports scolaires. Elle suscite également une grande inquiétude chez les maires, qui porte principalement sur le financement, les moyens, les locaux, les transports scolaires (pour les RPI), ainsi que sur le personnel et la responsabilité.

Si encore l'intérêt de l'enfant, que pourtant chacun met en avant, était recherché et préservé !

C'est pourquoi, les maires du Haut-Rhin qui se réuniront ce vendredi 13 juin à Colmar, demanderont sans doute l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires au Ministre de l'Éducation et au Président de la République, afin que l'on puisse repartir sur de bonnes bases pour une concertation approfondie sur le système scolaire et repenser ensemble l'école.

Le Maire

Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 28 mai 2014 et informations diverses

- **Urbanisme** : la demande de permis de construire pour la rénovation des façades et l'aménagement des combles, ainsi que le changement de destination en maison d'habitation d'un bâtiment sur terrain, section 2, parcelles 167 et 168, rue des Vosges, présentée par M. Gurkan GUNES,

est transmise à la Direction Départementale des Territoires pour instruction.

- **Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance gratuits avec l'ADAUHR :** le Conseil municipal demande à bénéficier du partenariat proposé, financé par le Conseil Général.

- **Acquisition de photocopieurs à la Mairie et à l'École :** le Conseil municipal a pris acte de la vétusté de ces équipements. Concernant le photocopieur de la mairie, l'offre de RICOH Industrie France à Colmar pour un montant HT de 1 859,47 € a été retenue, avec maintenance 5 ans (comprenant toner, déplacements, pièces et main d'œuvre), prix NB de 0,004 € HT et couleur de 0,04 € HT, avec un abonnement de 3,63 € HT/mois ; la livraison et la connexion sont incluses. Pour ce qui est du photocopieur de l'école, le Conseil municipal a décidé de ne pas le renouveler et de poursuivre la mise en œuvre du contrat d'entretien qui court encore pendant 3 ans.

- **Comptes rendus de diverses réunions par le Maire :**
 - le 7 mai 2014, Bureau de la CCPRB : - étude MSA sur les besoins en habitat et services pour les seniors : le coût serait de 8 109 € HT ; ce dossier sera réexaminé ultérieurement ; - projet de réfection intérieur et extérieur du château d'eau : le coût est estimé à 80 000 € HT, soit 50 000 € pour l'extérieur et 30 000 € pour l'intérieur ; l'aménagement d'un vitrage au-dessus de la cuve est estimé à 7 000 € HT ; - rénovation du bardage métallique de la Trésorerie de Muntzenheim : 4 572 € HT.
 - le 13 mai 2014, séance d'installation du SIACCA : Mme Hélène BAUMERT, Maire de Fortschwihr, est élue Présidente, MM. Bernard SACQUEPEE, 1er Vice Président, et Christian DIETSCH, 2ème Vice Président .
 - Le 20 mai 2014, rencontre du Bureau de la CCPRB avec M. Christophe MARX, Secrétaire Général de la Préfecture : - présentation de la CCPRB ; - avenir de l'intercommunalité dans le secteur : il invite à la réflexion avec l'État pour avancer.
 - Le 21 mai 2014, réunion d'installation du Comité syndical du SCOTT Colmar Rhin Vosges : M. Yves HEMEDINGER a été réélu à la présidence.
 - Le 23 mai 2014, Assemblée Générale de l'Amicale des Donneurs de Sang Jebsheim-Riedwihr : les rapports d'activités et financiers sont approuvés.
 - Le 24 mai 2014, Assemblée Générale ordinaire et A.G. extraordinaire : réélection de M. René DANESI à la Présidence ; modification des statuts.

- **Lettre du 12 mai 2014 du Maire au Préfet du Haut-Rhin, concernant la révision du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'III) pour une partie de la commune**, sollicitant à présent une mise en œuvre rapide par ses services de la procédure de rectification.
- **Lettre du 27 mai 2014 de Monseigneur Joseph GASCH**, chargé d'âmes, annonçant la désignation de son successeur en la personne de M. l'Abbé Dominique KRESS, actuellement curé doyen de Hirsingue, âgé de 52 ans, ordonné en 1996.
- **Déclaration de destruction de nuisibles (ragondins)** : la Société Cynégétique du Ried (M. Joseph KOEHLI, Garde-chasse), a signalé au Maire que de nombreuses plaintes ont été déposées, concernant des dégâts dans les cultures, le long des berges de la Blind, causés par des ragondins. Afin d'y remédier, il sera procédé à une destruction de nuisibles, au moyen de tirs et de piégeage. Les tirs se feront en journée, entre 6 heures et 22 heures et risqueront de causer quelques nuisances sonores.

Prévention des risques liés à la baignade et à l'exposition solaire

Chaque année, les noyades font de nombreuses victimes. En France, entre le 1er juin et le 30 septembre 2012, ont été recensées 1 235 noyades accidentelles : 496 noyades ont été mortelles, dont 27 parmi les moins de 5 ans et 145 décès chez les plus de 65 ans. L'application de recommandations simples comme l'apprentissage de la nage, la surveillance des enfants par un adulte, la prise en compte de son niveau physique avant la baignade ou le respect des zones de baignade autorisées permettrait d'éviter ces accidents.

Par ailleurs, l'exposition aux rayonnements solaires ultraviolets (UV) et artificiels reste la 1ère cause des cancers cutanés, dont le mélanome. 80 000 nouveaux cancers de la peau sont diagnostiqués chaque année. 82% des Français se déclarent bien informés sur les risques liés à l'exposition solaire. Pourtant, tous les gestes de prévention ne sont pas connus, ni appliqués. L'usage des moyens de protection est loin d'être systématique : éviter l'exposition entre 12H et 16H, porter un chapeau et des lunettes de soleil, appliquer la crème solaire toutes les 2 heures, protéger encore plus les enfants.

Communication de la Chorale Sainte Cécile

La Chorale animera la Fête de la Musique, le samedi 21 juin 2014 à partir de 19 H, par une tournée chantante dans les rues du village. Elle invite la population à la rejoindre sur la Place de l'École vers 20H30 pour le verre de l'Amitié.

la tique, une menace à ne pas prendre à la légère

- La piqûre de la tique est indolore.
- Aucun produit répulsif contre les tiques n'est efficace à 100%.
- Les vêtements n'empêchent pas la tique de se faufiler jusqu'à la peau.
- Vous trouverez un tire tique en pharmacie et en parapharmacie

action
contre la tique
et les maladies
qu'elle transmet

www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

**gare aux
tiques**

MICHEL JAQUET COMMUNICATION / 06 83 14 33 02

action
contre la tique
et les maladies
qu'elle transmet

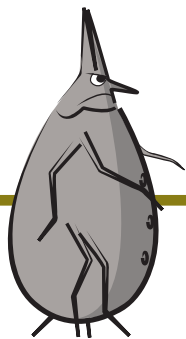
www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

**gare aux
tiques**



CRAM
Alsace-Moselle





tout sur la tique

Pourquoi se méfier de la tique ?

Les tiques sont des vecteurs de maladies très importants en médecine humaine et vétérinaire.

Hématophages, elles se nourrissent de sang et vivent aux dépens des animaux et parfois des êtres humains. C'est lors de leur "repas" sanguin qu'elles peuvent transmettre une variété importante de germes. En Alsace, la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme) est actuellement la plus préoccupante (environ 3000 cas par an).

A quoi ressemble une tique ?

La tique, dont les variétés sont très nombreuses est un acarien visible à l'œil nu mais de très petite taille. En Alsace, c'est le type *IXODES RICINUS* que l'on rencontre. La croissance passe par 3 stades (ou stades) : **la larve** / 1 mm (après éclosion de l'œuf) **la nymphe** / 2 mm **l'adulte** / 4 mm mâle ou femelle.

Où rencontre-t-on la tique ?

Les tiques vivent dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus (fougères, genêts, hautes herbes) et les prairies. Leur densité varie à la fois avec le degré d'hygrométrie de la couverture végétale et avec l'abondance de la faune sauvage. On trouve des tiques dans les parcs des villes (espaces verts) et dans les jardins.

Comment vit la tique ?

Pour se développer et passer d'un stade à l'autre (larve, nymphe, adulte), la tique a besoin d'un repas sanguin qui peut durer plusieurs jours.

Son activité de croissance est maximale au printemps et au début de l'automne.

Comment la tique s'accroche-t-elle à l'homme (ou à l'animal) ?

La tique repère sa cible (rongeurs, cervidés, ... le promeneur) postée sur des herbes hautes, puis attirée par les mouvements, la chaleur ou le gaz carbonique émis par l'animal ou l'homme, s'accroche sur lui.

Elle cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (pli des genoux, aine, aisselles, ...)

La partie antérieure de la tique comporte un rostre qu'elle enfonce dans la peau. Ce rostre est hérissé d'épines implantées de façon rétrograde permettant à la tique de rester fixée dans la peau.

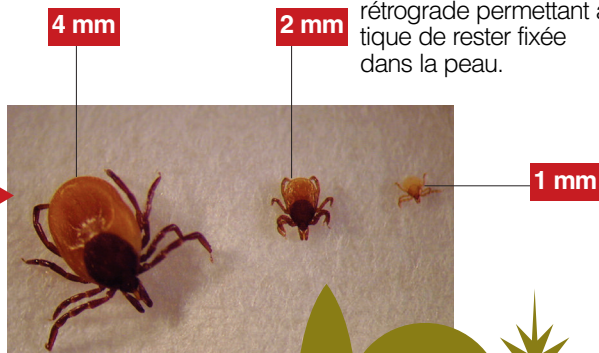
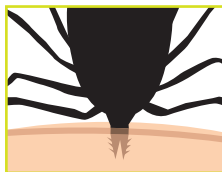


Photo : N. Boulanger, Faculté de Pharmacie de Strasbourg

Comment repérer une tique sur son corps ?

Il est impératif au retour d'une promenade en zone à risque de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

On peut déjà au cours de la promenade, la repérer sur ses vêtements, ou la sentir progresser sur sa peau.

Comme elle n'a pas encore eu le temps de se fixer, il est très facile de l'enlever.

Comment enlever la tique ?

Cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire tique ou d'une pince fine. Il ne faut surtout pas appliquer au préalable de l'alcool, de l'huile, de l'éther ou tout autre produit.

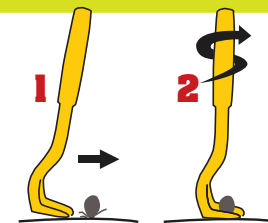
Peut-on éviter le risque de piqûre de tique ?

Si possible, rester sur les grands chemins et porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

Mais attention ! Des vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en dessous. De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne donnent pas une garantie de non piqûre (aucun produit n'est efficace à 100%)

important...

- ▶ Plus la tique reste fixée longtemps, plus le risque de transmission de maladie augmente.
- ▶ S'inspecter minutieusement tout le corps au retour de chaque promenade.
- ▶ Enlever la tique le plus précocement possible est primordial,
- ▶ et désinfecter la zone de piqûre.



Extraction au tire tique

1 On engage le tire tique en abordant la tique sur le côté (la tique se loge aisément dans la fente du crochet).

2 Tourner lentement sans tirer jusqu'à ce que la tique se décroche. C'est un procédé rapide et indolore permettant de retirer la tique en toute sécurité. Ensuite, il faut désinfecter la zone de piqûre.

Que faire après une piqûre de tique ?

Il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 à 8 semaines). En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs... il faudra consulter son médecin traitant. En effet, un traitement adapté permettra entre autre d'éviter le développement d'une maladie de Lyme.